

Titre de séjour vie privée vie familial

Par seldy, le 25/09/2010 à 14:34

Bonjour,

je suis une étudiante étrangère et le prèfecture m'a envoyé l'année dernière un courrier stipulant que je ne pouvais plus renouveller mon titre étudiant en master physique après 2renouvellements. Du coup avec mon bac+3 et le couteau sous la george, mon ami et moi même avions décidé de nous pacser.

Après avoir lu diverses sites et vu quelques assos je vais demander le titre de séjour vie privée et vie familiale.

J'ai aussi en cours une demande de naturalisation car mon père était français.

Avec tout ça mon avocat me dit que c'est pas gagné, et que je peux recevoir une OQTF.

Qu'en est-il dans ces cas là?

Vous rermerciant beaucoup de vos réponses.

Par amajuris, le 26/09/2010 à 00:28

bjr,

le pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour. c'est un élément d'appréciation des liens personnels avec la France. cdt

Par mimi493. le 26/09/2010 à 11:44

Une demande de naturalisation en étant en situation irrégulière, j'ai un doute là.